Enseigner à l'étranger ou en Andorre

... À l'étranger

➔ Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) [1]

Les emplois proposés concernent les personnels enseignants, premier degré et certifiés, de direction, d'éducation et d'orientation.

Trois types de contrats sont possibles :

❶ Les contrats ***"expatriés"***
Plus avantageux, ils sont de plus en plus réservés aux postes d'encadrement ou de formateurs et sont peu nombreux.

❷ Les contrats ***"résidents"***
Les personnels peuvent candidater de France mais la priorité est donnée aux personnels vivant sur place ou qui suivent leur conjoint. Les autres doivent demander à être en disponibilité 3 mois pendant lesquels ils seront recrutés localement avant d'être pris en charge par l'AEFE. Les postes sont publiés mi-janvier et les personnels sont recrutés sur proposition du chef d'établissement après avoir recueilli l'avis d'une éventuelle CAP locale en mars. Après recrutement, l'enseignant est détaché par le ministère.

Il n'y a plus de recrutement de résidents aux États Unis.
Les contrats ***"expatriés"*** et ***résidents"*** sont réservés aux personnels titulaires, pour une durée en général de trois ans, renouvelable une fois. Ils sont rémunérés par l'AEFE.

❸ Le recruté ***"local"***
Il est employé directement par l'établissement avec lequel il signe un contrat de droit local. Ce type de contrat est accessible à tous, titulaires ou non, français ou non.

Ces différents types de contrats entraînent une grande disparité dans l'échelle des rémunérations pour des postes parfois identiques et les critères de recrutement sont parfois opaques.

[1] *L'AEFE est présente dans 135 pays*

➔ Mission Laïque Française (MLF)
➔ Office Scolaire Universitaire International (OSUI)
➔ Association Franco Libanaise pour l'Éducation et la Culture (AFLEC)

La **MLF** est une association qui gère directement des établissements français ou des écoles d'entreprises françaises à l'étranger.

L'**OSUI** est une association sans but lucratif, "soeur" de la MLF qui gère les établissements du réseau Maroc.

L'**AFLEC** est un réseau d'établissements scolaires situé au Liban et aux Émirats Arabes Unis.

Seuls, les personnels retenus sont avisés, individuellement, par l'AEFE de la suite réservée à leurs demandes.

Pour information, les inscriptions se font :
- **pour la MLF** : de septembre à octobre sur la plateforme MLF/OSUI.
- **pour l'AFLEC** : en septembre sur la plateforme AFLEC.

Les commissions paritaires se dérouleront (dates susceptibles d'être modifiées) :
- pour le premier degré : le 3 mars 2015,
- pour le second degré : le 5 mars 2015.

Échanges et actions de formation à l'étranger *(année 2014-2015)*

• BO n° 38 du 16 octobre 2014 :
- Échange franco-allemand d'enseignants du premier degré.
- Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés.
- Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni.
- Codofil, séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE).
- Échange franco-québécois, poste pour poste, d'enseignants du premier degré.
- Échange, poste pour poste, de professeurs d'anglais du second degré avec les États-Unis.

• BO n° 13 du 27 mars 2014 :
- Séjours professionnels à l'étranger :
le programme Jules Verne fait l'objet d'une circulaire distincte n°2014-035 du 11 mars 2014.

• BO n° 28 du 10 juillet 2014 :
- Postes et missions à l'étranger (hors AEFE, MLF et AFLEC).

Dossiers de candidature "expatriés" *(www.aefe.fr)*

La procédure est close pour 2015. Pour 2016, surveiller le BO début septembre 2015. Le dossier doit comporter, entre autres, une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier rapport d'inspection. Il doit être remis avant fin septembre 2015. *(BO n° 31 du 28.08.2014).*

Pour les résidents

À partir de mi-décembre 2014, mise en ligne sur le site de l'AEFE des documents permettant de préparer le dossier de candidature.

Consulter la liste des postes sur le site de l'AEFE mi-janvier ou faire une candidature spontanée auprès de l'établissement voulu à tout moment *(possible par mail)*.

Du rêve à la réalité...

Les établissements français à l'étranger fonctionnent comme des établissements privés avec ce que cela suppose de flexibilité et d'obligations diverses.
Pour les contrats de résidents au départ de France : ceux-ci doivent prendre en charge leurs frais de transport et d'installation, sans compter les éventuels frais de scolarité de leurs enfants. Les difficultés financières peuvent alors s'accumuler et l'Eldorado tant rêvé se transforme en cauchemar !
L'activité syndicale est encore plus justifiée pour dénoncer, en particulier, les contrats locaux avec un salaire au rabais.

... En Andorre

Pour faire acte de candidature, les titulaires ou stagiaires doivent :

• écrire au ministère de l'Éducation nationale :
Sous-Direction de la vie de l'enseignement scolaire et des établissements
Mission Outre-Mer / Andorre
DGESCO - B2 - MOM
110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07

• en précisant : grade, situation administrative et adresse personnelle.

➔ Date limite de réception des lettres de demande de dossier de candidature adressées directement à la Mission Outre-Mer/ Andorre : **22 décembre 2014 inclus.**

➔ Date limite de réception par la MOM/ Andorre des dossiers de candidatures acheminés par la voie hiérarchique : **25 février 2015 inclus**.

➔ Date de la commission nationale d'affectation : **mai 2015**.

(BO n° 36 du 2 octobre 2014).